

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
28 AVRIL 2022

Valence, le 28 avril 2022

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RÉSILIENCE EN DROME ET EN ARDÈCHE

Le Gouvernement a publié le 16 mars dernier les différentes mesures du plan de résilience économique et sociale qui doit répondre aux conséquences de la guerre en Ukraine sur l'économie nationale, dans un objectif de soutien aux ménages et aux entreprises et de réduction de notre dépendance énergétique et alimentaire.

Dans ce cadre, près de 22 milliards d'euros sont d'ores et déjà mobilisés au niveau national en direction des ménages et des entreprises. Ce train de mesures pourra s'accompagner de dispositions spécifiques en fonction de l'évolution de la situation.

Un plan de résilience national décliné en Drôme et en Ardèche

Beaucoup d'activités économiques sont communes à ces deux départements, qui partagent plusieurs bassins de vie et d'emplois. A cet égard, dès le début de la crise, les préfets de la Drôme et de l'Ardèche ont mobilisé les services de l'État compétents ainsi que les acteurs économiques concernés, en particulier les réseaux consulaires, afin de construire une réponse adaptée.

Une mission inter-départementale pour amorcer les premières mesures

Gérard DEROUIN, préfet chargé d'une mission de service public par le Gouvernement, a pris ses fonctions de préfigurateur de la mise en œuvre du plan de résilience économique et sociale pour la Drôme et l'Ardèche le 19 avril 2022.

S'appuyant sur sa maîtrise des dispositifs mobilisés dans le plan de résilience et à travers ses nombreux échanges avec les acteurs économiques des deux départements, il est chargé de construire la déclinaison opérationnelle de ce plan, en lien étroit avec les sous-préfets dédiés à la relance et à la résilience, Bernard ROUDIL en Ardèche et Marie ARGOUARC'H en Drôme.

Dans l'objectif de conforter la reprise économique initiée en 2021, certaines mesures issues de la crise Covid ont été aménagées pendant que d'autres ont été créées spécifiquement.

Des mesures concrètes pour les Français, professionnels comme particuliers :

- ✓ le soutien des ménages et des petites entreprises (blocage des tarifs de gaz et d'électricité, remise de 18 centimes/litre sur le carburant jusqu'à la fin du mois de juillet 2022, chèque énergie, indemnité inflation),

- ✓ le soutien aux entreprises dont les dépenses de gaz et électricité représentent une part élevée des charges (subvention d'urgence pour les entreprises dont les dépenses de gaz et électricité représentent 3 % minimum du chiffre d'affaire devenant déficitaires du fait de la hausse des coûts énergétiques),
- ✓ des mesures de nature à éviter les défaillances d'entreprises (soutien à la trésorerie, prêt croissance industrie, prêt croissance relance, prêt bonifié État, Prêt Garanti par l'État renouvelé, report ou facilité de paiement des charges sociales et fiscales, Activité Partielle de Longue Durée),
- ✓ l'accompagnement des entreprises affectées par les restrictions des exportations-importations et les perturbations du commerce international (facilitation de la recherche de débouchés alternatifs, prolongation jusqu'à fin 2022 des chèques relance export et chèques VIE),
- ✓ le soutien aux secteurs les plus exposés à la hausse des coûts d'exploitation (les secteurs de l'agriculture, des transports, du bâtiment et des travaux publics),
- ✓ la sécurisation de l'approvisionnement de certains intrants (ex :métaux et engrais),
- ✓ la responsabilisation des donneurs d'ordre et le recours aux solidarités de filières (rôle du médiateur des entreprises),
- ✓ le renforcement de notre souveraineté énergétique et alimentaire, notamment par la facilitation de l'implantation en France des activités permettant de réduire nos dépendances,
- ✓ le renforcement de la cybersécurité des administrations, des entreprises et des infrastructures.

Le plan de travail à venir en Drôme et en Ardèche :

Fort d'un diagnostic établi au terme de ces quelques semaines de consultation des services et des partenaires économiques, les préfets de la Drôme et de l'Ardèche accompagnés du préfet DEROUIN organiseront dans les prochaines semaines une conférence de presse afin :

- de rendre compte de la situation sociale et économique dans les deux départements,
- de préciser les modalités de mise en œuvre des mesures gouvernementales en Drôme et en Ardèche.

Pour aller plus loin :

Contact:

gerard.derouin@drome.gouv.fr

FAQ « plan de résilience » :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-resilience-economique-sociale-gouvernement>

Pour les entreprises : consulter régulièrement le site de la Direction Générale des Entreprises du ministère de l'économie et des finances <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualités/crise-ukrainienne-impact-sur-activites-economiques>

Portail unique de contact CCI : <https://www.cci.fr/ukraine-impact-entreprises>

Prévention cyber-sécurité : cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr

Cabinet de la Préfète
Service Départemental de la
Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Cabinet du Préfet
Bureau de la représentation de l'État et de la
Communication Interministérielle

Tél : 04 75 66 50
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr